

COMMUNIQUÉ
4 Juin 2015

**PORTAIL CNSA :
L'INFORMATION EST INDISPENSABLE, LA SIMPLIFICATION ET
LES ARBITRAGES POLITIQUES ENCORE PLUS**

Le Ministère des Affaires sociales a annoncé le lancement d'un portail national d'information destiné aux personnes âgées.

L'AD-PA soutient cette démarche comme toute démarche de transparence et de meilleure information.

Pour autant, compte tenu de la complexité de la réglementation actuelle en matière de tarification, le portail ne permet pas de définir précisément le prix payé par les résidents.

Au-delà, cette information n'apporte aucune réponse au problème majeur que constitue le prix payé, insupportable en établissement et de plus en plus lourd à domicile, par les personnes âgées et leurs familles.

L'AD-PA attend donc des pouvoirs publics qu'ils aillent plus loin.

D'une part, dans le cadre des travaux de la réforme de la tarification des établissements, en adoptant les arbitrages nécessaires à une réelle diminution du prix pour les personnes âgées et leurs familles.

D'autre part, en mettant en œuvre un fond de l'aide à domicile garantissant un temps passé auprès des personnes âgées plus important et une juste rémunération des salariés.

L'AD-PA rappelle enfin la nécessité, à terme, d'une véritable prestation universelle autonomie qui permettrait de créer plusieurs centaines de milliers d'emplois pour mieux aider les personnes âgées à domicile comme en établissements.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA et du TOUR DE FRANCE, sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

<http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées.